



SESSION DE FORMATION POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES ENJEUX DE SOCIÉTÉ : PRENONS POSITION !

Réfléchissons collectivement sur des enjeux de société pour prendre une position individuelle. Un rendez-vous pour comprendre et s'outiller afin de soutenir et de mobiliser les collègues.

Cette session de formation se tiendra le **lundi 8 décembre de 13 h 30 à 16 h 30, au Centre Antique**. Un dîner sera servi à compter de 12 h 30.

Les personnes déléguées qui veulent y participer doivent remplir le formulaire **avant midi, le lundi 1^{er} décembre**. Un maximum de deux personnes déléguées par établissement pourront être libérées.

Plus de détails en page 4 et sur la note d'envoi de cette semaine.

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !



PÉRIL EN LA DEMEURE

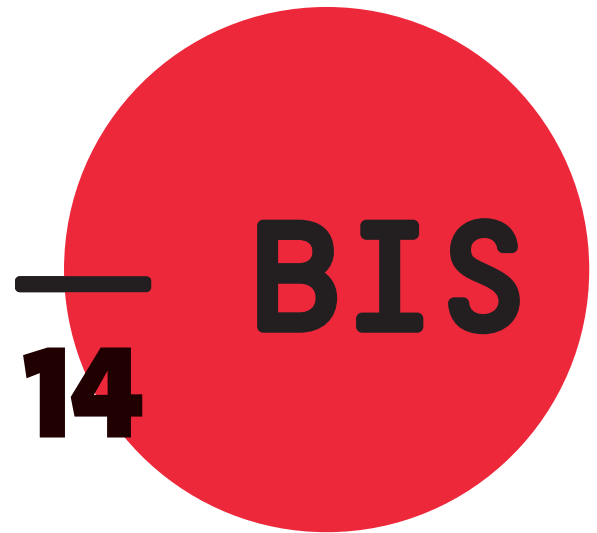
J'avais l'intention de vous entretenir, cette semaine, des préoccupations qui nous unissent syndicalement : nos pratiques pédagogiques, notre autonomie professionnelle, la reconnaissance et la valorisation de notre travail et les efforts que nous faisons collectivement pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Malheureusement, je devrai reporter mon projet pour vous entretenir plutôt des menaces qui pèsent sur l'école montréalaise, car, au moment de livrer mon texte pour édition dans ce numéro, j'apprenais que le ministre de l'Éducation avait dévoilé ses intentions de réforme dans le cas de la Commission scolaire de Montréal. Le ministre avait déjà évoqué dans les jours précédents la possibilité de modifier la répartition des pouvoirs au sein des commissions scolaires en favorisant une plus grande autonomie pour les écoles afin de rapprocher les lieux de décision des élèves. Je reviendrai sur cette prétendue décentralisation, réclamée depuis longtemps par les directions d'établissements, pour démontrer qu'il s'agit plutôt, dans les faits, d'un mode de centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre, à l'instar de ce qui s'annonce dans le domaine de la santé avec le projet de loi 10.

LA CSDM DÉMEMBRÉE ?

Contre toute attente, le ministre révèle enfin qu'il ne limitera pas sa réforme à la fusion de commissions scolaires en région et à la redistribution de pouvoir entre les commissions scolaires et les établissements. Il vise notamment Montréal où il s'approprierait, selon les déclarations faites par la présidente de la CSDM jeudi dernier, à démembrer notre commission scolaire en transférant jusqu'à 40% de nos élèves à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, qui regroupe déjà les écoles francophones de l'ouest de l'île. Certaines sources évoquent le transfert de quartiers complets, non seulement du côté sud-ouest de notre territoire, mais jusqu'à Cartierville et Ahuntsic. On imagine aisément les chambardements que cette nouvelle restructuration de la carte scolaire montréalaise entraînerait, tant du point de vue de l'organisation scolaire que de la représentation syndicale dans les deux commissions scolaires. L'expérience de la dernière restructuration a permis d'en mesurer les impacts. On voudrait complètement déstabiliser le milieu scolaire qu'on ne s'y prendrait pas mieux. Tout cela ressemble à un règlement de compte pour punir la plus grosse et la plus récalcitrante des commissions scolaires qui a osé tenir tête au gouvernement sur la question des coupes budgétaires.

L'ALLIANCE EN ALERTE

Si le ministre se fait encore avare de détails et ouvre légèrement la porte à des changements que lui proposeraient les principaux intéressés, il



prévoit quand même déposer son projet de loi dès après les fêtes. Il y a donc péril en la demeure. Dans pareil scénario, ce ne sont pas que les membres enseignant dans les écoles des quartiers visés qui seraient concernés, mais tous les membres de notre syndicat et tous ceux du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal. Nous prendrons tous les moyens pour éviter ce scénario catastrophique, de concert avec tous les intervenants, tant patronaux que syndicaux, pour infléchir la volonté ministérielle. À ce jour, le ministre n'a aucunement justifié les motifs de son plan, sinon qu'en prétendant à des économies, sans le démontrer. Il a même admis qu'il n'y avait pas de « quantification » (*sic*) à court terme, mais qu'il escomptait des résultats à long terme. Voilà bien une source d'inquiétude : cette obsession de faire des économies tout en multipliant les sources de désordre, de désorganisation et de conflit.

Il n'a pas, non plus, expliqué en quoi ses projets de fusion de commissions scolaires et de prétendue décentralisation contribueraient à améliorer les services aux élèves. Par ailleurs, il promet aux directions d'établissement — qu'il n'a pas daigné consulter — des pouvoirs accrus, mais en évoquant sa volonté de les contrôler au point d'avoir la possibilité de les mettre en tutelle. Voilà qui trahit plutôt une centralisation qui pourrait avoir des impacts directs majeurs sur notre autonomie professionnelle autant que sur nos conditions de travail.

Préparons-nous à une mobilisation majeure, car cette stratégie gouvernementale s'inscrit dans un contexte de négociation, tant locale, chez nous, que nationale pour l'ensemble des commissions scolaires. Il y a anguille sous roche.

● Catherine Renaud, présidente

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES



Se souvenir, ce n'est pas suffisant. C'est bien ce que pensent les femmes victimes de violence. En fait, cela concerne toutes les femmes puisque la violence peut se manifester sous des formes diverses et anodines. Que ce soit par les remarques d'un ou une collègue, le reproche d'un conjoint ou d'une conjointe, qu'elle laisse des marques physiques ou non, la violence faite aux femmes est aussi bien sociale, relationnelle, économique, familiale que hiérarchique. On perpétue souvent la violence sans s'en rendre vraiment compte. « Ça fait partie de notre culture! Ça fait partie de nos gènes! » entend-on trop souvent.

12 JOURS D'ACTION

Cette année, le mouvement des femmes entreprend sa 6^e édition des 12 journées d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes. Depuis 2009, les femmes du Québec se mobilisent et mettent sur pied 12 jours d'activités de commémoration, de sensibilisation et d'information, parce qu'elles ont compris que se souvenir, ce n'est pas suffisant. Les événements récents nous démontrent bien que les mesures mises en place sont insuffisantes pour instaurer un climat de sécurité, de respect et d'égalité réelle entre les sexes. Que ce soit dans les médias ou sur la colline Parlementaire, sur la rue ou dans nos foyers tout autant que dans nos milieux de travail, trop de cas de violence faite aux femmes sont recensés.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Et on se demande encore pourquoi les femmes ne dénoncent pas davantage les violences qu'elles subissent. Force est de constater que l'égalité

tant souhaitée, trop souvent considérée comme acquise par un bon nombre, n'est que rarement atteinte. Les principales raisons sont que la parole des femmes n'a pas le même poids que celle des hommes, qu'on excuse naturellement les hommes de leurs débordements, qu'on ne dénonce pas les agressions et finalement qu'on propage des stéréotypes sexistes et racistes en s'y confortant. Elles justifient tout à fait le thème choisi cette année : les femmes sont toujours victimes de violence parce qu'elles sont des femmes!

UN TRISTE ANNIVERSAIRE

S'inscrivant dans la mouvance de la lutte contre la violence faite aux femmes à l'échelle internationale, la campagne québécoise d'action 2014 prend une couleur toute particulière en ce 25^e anniversaire de la tragédie du 6 décembre (Polytechnique 1989). En effet, la tuerie de la Polytechnique est devenue un symbole fort dans la prise de conscience collective de la violence qui nous entoure. Souhaitons que cette prise de conscience nous porte à poser des gestes concrets pour que la dignité et l'intégrité de toute personne s'enrichissent dans une véritable égalité de fait.

Pour en savoir plus et participer aux diverses activités proposées en 2014, visitez le site des 12 jours :

12joursactioncontrelaviolence.ca.

Pour signer la pétition de la Fédération des femmes du Québec, revenant à une commission parlementaire sur les agressions sexuelles, allez dans le site de la FFQ :

ffq.qc.ca/2014/11/petition-agressions-sexuelles-exigeons-une-commission.

● Le Comité de la condition des femmes de l'Alliance

SESSION D'HIVER 2015

— EDA

ASSEMBLÉES DE PLACEMENT

Les postes d'enseignantes et d'enseignants disponibles pour la session d'hiver 2015 seront attribués lors des 3^e et 4^e assemblées de placement, le **samedi 6 décembre** et le **samedi 10 janvier**. Ces assemblées se tiendront à la cafétéria de l'école **Père-Marquette**, sise au 6030, rue Marquette (au coin de la rue de Bellechasse).

L'assemblée du samedi 6 décembre visera à pourvoir les postes débutant le 5 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

L'assemblée du samedi 10 janvier visera à pourvoir les postes débutant le 12 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

Les enseignants des listes locale et d'étudiants sont convoqués à 10 h, tant pour l'assemblée de décembre que pour celle de janvier.

Nous vous suggérons de vous présenter une heure à l'avance pour prendre connaissance des postes affichés et prévoir vos choix.

Veillez prendre note qu'aucun retard ne sera toléré. Les profs retardataires sont généralement déclarés absents, mais exceptionnellement, étant donné que les personnes des listes locale et d'étudiants sont aussi convoquées, les retardataires des listes de priorité d'emploi et de rappel pourront, à la toute fin de l'assemblée, se choisir un poste avant que ne débute l'assemblée pour les listes locale et d'étudiants. Vous pouvez remettre une procuration à une personne de votre choix pour agir en votre nom. **Veillez noter que les représentants de l'Alliance n'acceptent pas de jouer ce rôle.** Apportez la liste de priorité d'emploi ou de rappel et votre ou vos contrats d'engagement de l'année 2014-2015, le cas échéant.

Comme mentionné dans la convocation disponible sur SAI sous l'onglet *Convocation*, vous pourrez consulter la liste des postes dans le site Internet de SAI, à compter de 18 h le vendredi 5 décembre pour l'assemblée de décembre et à compter de 18 h le vendredi 9 janvier pour celle de janvier. Cette liste n'est cependant pas définitive : vous devrez vérifier, dès votre arrivée à l'assemblée, s'il y a des ajouts, des modifications ou des postes annulés.

Vous pouvez consulter en ligne le Guide intitulé *Assemblées de placement à l'EDA*, dans la section *INFORMATION — PUBLICATIONS — FICHES SYNDICALES* du site de l'Alliance. Vous y trouverez toutes les informations concernant le déroulement d'une assemblée de placement.

● Chantal Forcier, conseillère

PAIEMENT DES SUPPLÉANCES DE PLUS DE 20 JOURS

VÉRIFIEZ VOTRE RELEVÉ DE PAIE

Vous êtes en remplacement de la même personne depuis plus de 20 jours? Assurez-vous d'être payé correctement.

La clause [6-7.03 paragraphe D](#)) de l'*Entente nationale* prévoit que, de façon rétroactive, la commission paie le traitement que vous recevriez si vous étiez à temps plein ou à temps partiel selon le cas.

Les exemples suivants vous aideront à vérifier si vous êtes payé correctement.

Exemple 1 : La personne que vous remplacez a un contrat à 100%. Sauf en cas d'absence de votre part, vous devez recevoir 1/200^e de votre salaire annuel pour chaque jour, et ce, peu importe le nombre de périodes prévues à l'horaire de la personne remplacée. (Vous devriez voir apparaître le nombre 10 dans la colonne *Unités* de votre relevé de paie.)

Si, en plus de votre remplacement, on vous demande de remplacer une autre personne pour une période, vous devrez être rémunéré en plus pour ce remplacement, comme démontré dans la situation suivante.

Mathieu remplace Mme X, enseignante à 100% au secondaire depuis plus de 20 jours. Le jour 6, il n'y a qu'une seule période à l'horaire de Mme X. Ce jour-là, la direction lui demande de remplacer M. Y pour une période. Lors du paiement en suppléance de plus de 20 jours, Mathieu recevra une rémunération correspondant à 10 jours X 1/200^e de son salaire annuel et, en plus, la rémunération correspondant à une période au taux de suppléance.

Exemple 2 : La personne que vous remplacez a un contrat à 75%.

En reprenant l'exemple de Mathieu ci-dessus, il devra recevoir la rémunération correspondant à 75% de 10 jours X 1/200^e de son salaire annuel (il devrait voir apparaître le nombre 7,5 dans la colonne *Unités* de son relevé de paie) et, en plus, une rémunération correspondant à une période au taux de suppléance.

La meilleure façon de s'assurer que vous êtes payé correctement est de prendre note de tous les remplacements ou suppléances que vous faites : date, école, nom de la personne remplacée et durée du remplacement. En cas d'erreur, vous devez vous adresser à la direction de l'école afin que celle-ci rectifie l'erreur et, si la situation n'est pas corrigée, il faudra téléphoner à la soussignée.

●
Monique Decelles, conseillère

PAIEMENT POUR DÉPASSEMENTS DU NOMBRE D'ÉLÈVES

La *Convention collective locale* prévoit à la clause [6-9.06](#) que les montants payables à divers titres, dont le dépassement du nombre d'élèves, « sont versés dans les 30 jours de leur échéance » (la date à laquelle ils sont dus). Or, dans le cas particulier des dépassements d'élèves, l'*Entente nationale* prévoit à l'article [8-8.01 G](#)) que « le nombre d'élèves dont on tient compte est celui des élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné ». Il faut donc attendre la fin du mois pour constater le dépassement à compenser.

Puisque le même article stipule qu'« aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre », il a fallu attendre cette date pour constater les dépassements admissibles depuis la fin septembre. Le paiement des dépassements des mois de septembre et octobre a été fait sur la paie du 20 novembre.

Si aucun paiement ne vous a été fait à cette date, vous devez le signaler à votre direction afin que votre situation puisse être régularisée sur la paie suivante.

De plus, nous vous suggérons fortement de demander que la direction vous remette un document qui vous permettra de vérifier l'exactitude des données suivantes :

- la durée du dépassement (exprimée en heures et en minutes au primaire et en nombre de périodes au secondaire);
- le nombre d'élèves excédentaires.

Nous vous recommandons de conserver ce document afin d'être en mesure de vérifier l'exactitude du paiement reçu ou à recevoir.

Notons aussi que les suppléantes et suppléants occasionnels n'ont droit à aucune compensation.

●
Monique Decelles, conseillère

COMITÉ-ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET CUEILLETTE DE BESOIN

Un des principaux mandats du Comité-école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CEEREHDAA) est de faire des recommandations à la direction sur les besoins de l'école relativement à ces élèves et sur tout aspect de l'organisation des services qui leur sont offerts au niveau de l'école [8-9.05 D]).

Pour ce faire, l'Alliance met à votre disposition, dans son site Web, des outils de collecte des besoins. Dans le dossier [EHDAA](#) du menu *INFORMATION*, vous trouverez les documents *Portrait de ma classe* pour le primaire et pour le secondaire ainsi que des grilles de compilation pour ces deux secteurs.

Vous trouverez également sur le site le formulaire de cueillette des besoins que le comité-école devra compléter et transmettre à la commission scolaire à la fin janvier.

IL FAUT COMMENCER DÈS MAINTENANT

Il est important de prévoir du temps pour que les enseignants complètent les portraits de classe, compilent les résultats et préparent des recommandations à soumettre en Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants. C'est après ces étapes seulement que les représentants des comités-écoles pourront détenir un mandat clair quant aux ressources nécessaires à recommander à la direction pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves à risque et EHDAA de l'école pour l'année 2015-2016.

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez également demander à la direction de déposer le portrait-école du nombre d'élèves identifiés ainsi que la liste des services déjà offerts dans l'école en termes de jours par semaine. Toutes ces informations, avec les portraits de classe, vous seront utiles pour formuler des recommandations à la direction.

Bonne cueillette!

●
Frédérique Lecourt, vice-présidente
Carmen Palardy, conseillère syndicale

— FP EN REPRISE NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les membres dans les centres de formation professionnelle peuvent aussi modifier les normes et modalités d'évaluation des apprentissages en cours d'année. Pour répondre aux besoins exprimés dans ce secteur, l'Alliance offre une session de formation spécifique aux membres de la FP. Elle se tiendra le **jeudi 11 décembre 2014 de 9 h à 15 h 15**, au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Dans le contexte qui prévaut dans les centres de FP où la pédagogie est assujettie aux impératifs de gestion, au détriment de la mission d'instruction, cette session portera sur la façon de rédiger ou de modifier les normes et modalités d'évaluation dans l'établissement, sans que l'autonomie professionnelle des profs soit compromise.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 4 décembre** en utilisant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Laurence Calixte au 514 383-4880, poste 238.

MANIFESTATION



SAMEDI 29 NOVEMBRE
DÉPART À 13 h

Place du Canada
(angle Peel et René-Lévesque)

refusonslausterite.org



QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS ?

La consultation de la FAE sur différents enjeux de société vise à connaître l'avis personnel des membres des syndicats affiliés parce que comme prof, comme travailleuse et travailleur syndiqué et comme citoyenne et citoyen, nous avons un rôle important à jouer dans le développement de notre société.



Ne perdez pas le code

Le carton que vous a remis la personne déléguée porte un numéro unique vous donnant accès au questionnaire en ligne dans le site de la FAE. Il faudra l'inscrire dans la zone du mot de passe chaque fois que vous voudrez accéder au questionnaire.

Prenons le temps pour un exercice important

Même s'il n'y a que 9 questions à la consultation, un temps de réflexion s'impose. Vous avez jusqu'au 6 février pour y participer et vous pouvez interrompre l'exercice en tout temps pour y revenir plus tard... à la condition de ne pas avoir cliqué sur le bouton SOUMETTRE.

PARLONS-EN

Avant de répondre, nous vous suggérons de profiter de la rencontre que pourrait organiser votre personne déléguée pour échanger entre vous et ainsi poursuivre votre réflexion sur les principaux enjeux avant de livrer votre avis personnel.

Pas nécessaire de répondre à tout

Prononcez-vous sur les enjeux qui vous touchent le plus en vous référant à vos convictions personnelles.

Vos représentants, à tous les niveaux de la structure syndicale, participeront ensuite à des débats pour tracer les orientations qui fonderont la plateforme sociopolitique de la FAE sur la base de nos valeurs communes.

